



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Musées, bibliothèques, marché... Le point sur ce qui va ouvrir le 11 mai

Une nouvelle étape dans le cadre d'un déconfinement progressif

Dans le cadre de l'assouplissement des mesures édictées par le Conseil fédéral, les commerces et restaurants, musées et bibliothèques, infrastructures sportives et autres institutions se préparent à une réouverture le 11 mai dans le respect des consignes sanitaires et selon des modalités bien précises. Le marché, toujours décentralisé, sera étoffé et il sera à nouveau possible d'emprunter un vélo en libre-service. Quant aux guichets de l'administration communale, ils demeurent accessibles par voie électronique ou sur rendez-vous, en attendant une réouverture physique le 8 juin.

Même si le 11 mai ne constitue pas encore ce qu'on peut appeler un retour à la normale, puisque les règles de distance et d'hygiène continuent de s'appliquer, cette date marquera une étape clé vers la reprise des activités sociales et économiques.

Vie politique

Comme annoncé précédemment, la vie démocratique reprendra son cours à Neuchâtel dès lundi 11 mai avec la première séance du Conseil général post-pandémie. Le public pourra suivre les débats en direct sur le site internet de la Ville. Les activités peuvent aussi reprendre pour le Parlement et le Conseil des Jeunes.

Vie culturelle

Les trois musées de la Ville de Neuchâtel, Muséum d'histoire naturelle, Musée d'art et d'histoire et Musée d'ethnographie attendent leurs visiteurs à partir de mardi 12 mai, dans le respect des consignes spécifiques à la branche muséale, notamment en limitant les capacités d'accueil à une personne pour 10 m². Ainsi, au Muséum, il sera possible d'accueillir au maximum 50 personnes en même temps. En cas d'attente, des animaux permettront de patienter et de respecter les distances entre les visiteurs.

La Bibliothèque publique et universitaire ouvrira ses portes le 11 mai mais uniquement pour le prêt et le retour de documents dans des zones dédiées. Les espaces de détente et de travail ne seront pas encore accessibles, le nombre d'entrées sera régulé et l'horaire d'ouverture adapté (du lundi au vendredi de 14-18h). Les chercheurs pourront par ailleurs accéder aux Archives communales dès le 12 et le public aux Galeries de l'histoire dès le 13 mai, toujours dans le respect des consignes sanitaires. De son côté, le Jardin botanique

ne pourra pas ouvrir son parc avant le 8 juin, et reste dans l'attente des décisions du Conseil fédéral dans le cadre de la troisième étape d'assouplissement des mesures.

Accès aux salles pour les clubs

Côté sports, dès le 11 mai aussi les infrastructures sportives de la Ville seront progressivement accessibles aux clubs pour des entraînements, notamment à La Maladière et dans les salles de la Riveraine. L'accès au grand public, en particulier les piscines, ne sera pas encore possible. Les autres salles et terrains de sport seront mis à disposition des clubs selon les besoins, pour autant que ceux-ci présentent un plan de protection. Les places de sports de quartier sont toujours en libre accès.

Marché étoffé

En partenariat étroit avec le Groupement du marché, la Ville de Neuchâtel avait instauré, à partir du 20 avril, un marché décentralisé quotidien pour permettre à chacun de s'approvisionner près de chez soi, de La Coudre à Serrières. Cette formule subsiste et s'étoffera la semaine prochaine au centre-ville, permettant d'accueillir l'ensemble des maraîchers les jours habituels de marché (mardi, jeudi, samedi). Ces jours-là, les points de vente sur les places des Halles et du Port seront augmentés, et le samedi toute la rue du Seyon - de nouveau rendue entièrement aux piétons - sera occupée par des stands, toujours à bonne distance les uns des autres (8 mètres) pour éviter la promiscuité.

Mobilité et stationnement

Qui dit reprise des activités, dit aussi regain de mobilité. Le Conseil communal recommande particulièrement l'usage de la mobilité douce pour se rendre au travail. L'occasion d'annoncer aussi que dès lundi prochain, il sera à nouveau possible d'emprunter un vélo en libre-service en ville de Neuchâtel et dès mardi sur l'ensemble du réseau entre la Grande Béroche et Cornaux. Neuchâtelroule ! remettra à chaque abonné un coupon à faire valoir pour bénéficier gratuitement de 2 mois supplémentaires en guise de compensation.

Par ailleurs, les vignettes provisoires de stationnement qui avaient été distribuées aux acteurs assurant des prestations clés en ville de Neuchâtel, ne seront plus valables dès lundi 11 mai à 7 heures du matin. Cette décision permettra ainsi d'assurer une offre de stationnement suffisante en ouvrage et en surface, afin que les commerces et les sociétés locales puissent à nouveau accueillir leur clientèle. De leur côté, les piétons seront à nouveau invités à utiliser les boutons-poussoirs devant les feux de signalisation.

Guichets ouverts

Enfin, les prestations citoyennes de l'administration communale demeurent accessibles par voie électronique et sur rendez-vous. L'ouverture physique des guichets est prévue le 8 juin, date qui coïncide avec l'ouverture de la plupart des guichets du canton.

Neuchâtel, le 6 mai 2020

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires :

Thomas Facchinetti, président du Conseil communal, 032 717 75 01, thomas.facchinetti@ne.ch

Violaine Blétry-de Montmollin, vice-présidente du Conseil communal, 032 717 72 01, violaine.bletry-demontmollin@ne.ch